



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **5 OCT. 2022**

ID : 087-218717809-20220928-2022051C-DE

Bergier
Levaillant

20221051C

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**
Le 28 septembre

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

en exercice -23- Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2022

présents 18 **PRÉSENTS :** Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

votants 22 **ABSENTS :** M. LAUSERIE, Adjoint, Mme LACOUR, M. HAU, M. FIKRI, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à Mme ROSSANDER, Mme LACOUR donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. BERGERON, M. BÉNARD donne pouvoir à Mme DELOS.

Monsieur Frank PREUILH a été élu secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente est un bâtiment ancien utilisé par les associations locales, l'école élémentaire, ponctuellement les particuliers ainsi que la commune (bureau de vote, animation du CCAS, spectacle ...).

Située dans le centre bourg à proximité des écoles, la salle polyvalente fait partie d'un seul bâtiment dans lequel se situe également le gymnase.
D'une surface d'un peu moins de 280 m², cette salle comporte plusieurs niveaux :

- un hall d'entrée avec des sanitaires
- la salle d'activité
- une zone de rangement et coin cuisine
- des vestiaires en sous-sol

Cet établissement qui reçoit du public ne répond pas aux normes en vigueur en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'engagement de travaux sur cette salle serait également l'occasion d'améliorer sa fonctionnalité et ses performances énergétiques.

Le montant du projet est estimé à 451 400 €HT

Madame le maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'État.

Le plan de financement serait le suivant :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **5 OCT. 2022**

Dossier
Levrault

ID : 087-218717809-20220928-2022051C-DE

DEPENSES	RECETTES
Rénovation de la salle polyvalente 451 400 € HT	Conseil départemental (10%) 45 140 €
	État- (30%) 135 420 €
	Commune 270 840 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** les travaux de rénovation énergétique, aménagement et mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente
- **ACCEPTÉ DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental et de l'État
- **APPROUVE** le plan de financement

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette
ROSSANDER
Date : 04/10/2022
Qualité : MAIRE